

# **Enquête publique - projet d'extension de la maison médicale**

## **Modalités d'organisation de l'enquête publique**

Le Maire de la commune de Coublevie fait connaître que, conformément à l'arrêté 38 bis-2025 en date du 7 août 2025, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Coublevie portant sur :

La réaffectation du foncier de l'ancienne école du Bérard en pôle de santé ;

La rétrocession éventuelle d'une portion de la rue du 11 novembre 1918 ;

La modification du sens de circulation de la rue du 11 novembre 1918.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Coublevie 11 chemin d'Orgeoise, du **01/09/2025, 9 heures, au 30/09/2025, 12 heures** pour une durée de 30 jours.

A cet effet, Madame Pascale POLET est désigné commissaire enquêtrice.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations,

propositions et contrepropositions du 01/09/2025 au 30/09/2025 inclus selon les modalités suivantes :

**Sur le registre d'enquête publique**, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire enquêtrice, tenu à disposition du public en Mairie, 11, Chemin d'Orgeoise 38500 Coublevie, **aux jours habituels d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h)**.

**En les envoyant par courrier électronique** à l'adresse sécurisée suivante : enquete.poblet@gmail.com Les contributions transmises par courriel seront ajoutées dans les meilleurs délais sur le registre papier et donc visibles par tous.

**En les adressant par voie postale** à la commissaire enquêtrice au siège de l'enquête : Mairie de Coublevie à l'adresse suivante : Madame Pascale POBLET, commissaire enquêtrice – Mairie de Coublevie, 11, Chemin d'Orgeoise 38500 Coublevie. Elles seront également annexées au registre d'enquête.

Madame Pascale POBLET, commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public en Mairie, 11, Chemin d'Orgeoise 38500 Coublevie, pour recevoir les observations écrites ou orales aux jours et heures suivants :

Permanence n°1 le jeudi 4 septembre de 17h à 19h ;

Permanence n°2 le mercredi 10 septembre de 10h à 12h ;

Permanence n°3 le samedi 27 septembre de 9h à 11h.

A l'issue de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra son rapport et ses conclusions motivées à Madame le Maire de Coublevie dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Coublevie.

A l'issue de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Coublevie se prononcera par délibération sur l'approbation de :

La réaffectation du foncier de l'ancienne école du Bérard en pôle de santé ;

La rétrocession éventuelle d'une portion de la rue du 11 novembre 1918 ;

La modification du sens de circulation de la rue du 11 novembre 1918.

Arrêté d'ouverture de l'enquête publique n°38 bis/2025

# Dossier d'enquête publique

Arrêté 38 bis/2025 prescrivant l'enquête publique

Délibération du Conseil municipal n°27-2025 et Délibération du Conseil municipal n°41-2025

Avis d'ouverture de l'enquête publique

Attestation de parution et d'affichage

Notice explicative du projet

plan de situation

plan cadastral

Vue aérienne

Plan de division provisoire

Constat de désaffection de l'école du Bérard